



☎ 04 65 40 00 10

✉ medaide@urps-ml-paca.org

🌐 medaide.urps-ml-paca.org

LES SYNDICATS MÉDICAUX

Pourquoi adhérer à un syndicat ?

Pour :

- Etre représenté, soutenu et défendu dans tous les rapports avec les Pouvoirs Publics et les organisations publiques ou privées : négociations conventionnelles avec les organismes d'assurances, représentation au sein des Unions Régionales des Professionnels de Santé Médecins Libéraux notamment.
- Rester informé des actualités professionnelles bénéficier d'un espace d'écoute et d'échanges et rompre ainsi l'isolement propre à notre exercice libéral.
- Bénéficier de formation préférentielle dans le cadre conventionnel.
- Etre assuré d'avoir un accompagnement et une défense face aux organismes assurantiels (pénalités conventionnelles).
- Bénéficier de services : cellule juridique, outils professionnels de gestion du cabinet, publications, tarifs préférentiels assurances et prévention, carte privilèges....

Le montant de l'adhésion annuel varie de 230 € à 290 € déductibles en frais professionnels.

Les syndicats médicaux reconnus représentatifs

(en capacité de participer aux négociations conventionnelles avec les caisses d'assurance) par ordre d'ancienneté :

En 1928 création de la **Confédération des Syndicats Médicaux Français (CSMF)**

www.csmf.org/csmf_paiement_cotisations

En 1968 création de la **Fédération des Médecins de France**

www.fmfpro.org/adherer-a-la-fmf.html

C'est en 1981 que naît le **Syndicat des Médecins Libéraux SML**

www.lesml.org/docs/Bulletin_adhesion.pdf

Le Syndicat des Médecins Généralistes MG France, syndicat monocatégoriel, apparaît en 1986 représentant exclusivement les médecins généralistes

www.boutique.mgfrance.org/

Le Bloc regroupe en 2010 le Syndicat National des Gynécologues Obstétriciens de France, le Syndicat des anesthésistes Libéraux et l'Union des chirurgiens de France

<http://site-lebloc.com/>

D'autres syndicats médicaux existent, non représentatifs auprès des instances conventionnelles